



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 11 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 juin 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Françoise TOULOUSE donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Monsieur Daniel KRUSZKA
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA

Monsieur Emmanuel DONDELA est désigné secrétaire de séance.

Objet : Opération Jeunes en Ville 2024 : création de postes

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville de Loison-sous-Lens mène depuis 2002 une opération intitulée « Opération Jeunes en Ville » consistant au recrutement de jeunes étudiants âgés de 18 à 25 ans afin d'entretenir les bâtiments communaux et les espaces verts durant les congés de juillet et août.

L'objectif de cette opération est d'offrir aux jeunes étudiants Loisonnais la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle durant leur scolarité, tout en leur faisant mieux connaître leur commune et d'y être actifs. « Citoyenneté et Travail sont ainsi valorisés ».

Que ces agents sont rémunérés sur la base de l'indice majoré de 366 de la fonction publique.

Oui l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser le recrutement temporaire d'agents d'entretien de 18 à 25 ans dans la limite de 10, pendant les congés de juillet et août.
- Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366 de la fonction publique,
- Les crédits suffisants sont inscrit au budget municipal – art 64131.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 juin 2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA